

REPUBLIQUE DE GUINEE

- **DECRET** -

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

**D/2000/ 001 /PRG/SGG
NOMMANT DES SECRETAIRES
GENERAUX E T UN DIRECTEUR
DE CABINET -**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999, nommant le Premier
Ministre ;

VU le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, nommant les membres du
Gouvernement ;

- **DECRETE** -

Article 1^{er} / - Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions
ci-après :

**1° - SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DU COMMERCE,
INDUSTRIE ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -**

Monsieur **Soriba CISSE**, précédemment Conseiller chargé de Mission à
la Présidence de la République en remplacement de Monsieur **Sékou
Amadou TOP**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**2° - SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DU TOURISME,
DE L'HOTELLERIE ET DE L'ARTISANAT -**

Monsieur **Malick SANKHON**, précédemment Directeur du protocole
d'Etat en remplacement de Monsieur **Cheick Amadou CAMARA**, muté.

**3° - SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE LA
COMMUNICATION -**

Monsieur **Jean Claude SULTAN** en remplacement de Monsieur
Mamadouba DIABATE, muté.

**4° - DIRECTEUR DE CABINET AU MINISTERE A LA PRESIDENCE
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE -**

Lieutenant Colonel **Kandet TOURE**, précédemment Commandant de la
Zone Militaire de Labé.

Article 2/ - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 17 Janvier 2000



GENERAL LANSANA CONTE